

Questions orales

Dans les circonstances, l'honorable ministre ne croit-il pas que la politique adoptée par le Canada à l'égard de l'Afrique du Sud, qui a été beaucoup plus démocratique, pourrait être également appliquée à l'égard de ce gouvernement militaire qui a été extrêmement cruel envers la majorité de ses citoyens?

M. l'Orateur: L'honorable député avance un argument à l'appui de sa question.

* * *

LA CULTURE CANADIENNE**LA PUBLICITÉ RELATIVE À LA POLITIQUE DU MULTICULTURALISME**

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du multiculturalisme. J'ai ici une publicité de plusieurs pages, publiée dans des journaux ethniques, concernant la politique du multiculturalisme et qui fait preuve...

Des voix: La question!

M. Diefenbaker: ... d'un esprit de parti manifeste pour lequel les Canadiens paient un quart de million de dollars. J'aimerais demander si l'on a omis volontairement d'indiquer aux personnes à qui cette publicité s'adresse que sur les 90 millions de dollars qui seront dépensés cette année aux fins du biculturalisme en dehors du Québec, selon les chiffres que j'ai obtenus ce matin, seulement 3,4 p. 100 s'adresseront à ces groupes ethniques. Est-ce par inadvertance de sa part que ce renseignement n'a pas été transmis aux personnes concernées?

L'hon. Stanley Haidasz (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rassurer le très honorable représentant en lui précisant que cela n'était pas le but de ce bulletin d'information.

M. Diefenbaker: Non, le but était d'obtenir des voix. Était-ce une simple manœuvre politique, pour obtenir des voix par des moyens frauduleux en ne donnant pas les chiffres?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rassurer à nouveau le très honorable représentant en lui disant que, pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements sur la politique de multiculturalisme que m'ont faites les porte-parole des groupes ethno-culturels du Canada, j'ai jugé nécessaire de les informer le plus vite possible et de la façon la plus globale, et sans faire preuve d'esprit de parti.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[M. Rondeau.]

M. Diefenbaker: Le diable peut toujours citer la Bible. Je pose cette simple question: était-ce par inadvertance ou pour une autre raison qu'en rédigeant cette publicité le ministre a oublié de dire aux groupes ethniques qu'environ 3 ½ p. 100 des dépenses totales leur seront consacrées?

● (1450)

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours eu l'intention d'informer les lecteurs de ce bulletin d'information des faits concernant la politique multiculturelle et ses programmes.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS—LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF—LA PRÉPARATION DU BILL C-125**

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission d'assurance-chômage. J'ai appris de source sûre que le ministre a maintenant reçu le rapport du comité consultatif contenant les résultats de ses études sur les enquêtes éclair et autres questions connexes. Le ministre peut-il nous dire si ce rapport confirme les allégations selon lesquelles les agents de contrôle des prestations ont péché par excès de zèle ou ont appliqué des méthodes discutables au cours de leurs enquêtes?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'ai bien reçu ce rapport hier après-midi. Il n'est pas complet et des renseignements complémentaires me parviendront du comité consultatif. En réponse à la deuxième partie de la question, ce rapport ne confirme pas que les agents aient péché par excès de zèle.

M. Alexander: Compte tenu de l'importance de ce document, le ministre peut-il nous assurer qu'il le déposera dans sa totalité—il remarquera que je dis «dans sa totalité»—mercredi, avant le congé de Pâques, afin que non seulement lui-même et ses collaborateurs, mais également les députés et tous les Canadiens, puissent en connaître le contenu.

M. Andras: Comme je l'ai dit hier en privé au député, c'est bien mon intention.

M. Alexander: Étant donné que ce rapport porte sans doute sur certains domaines établis selon des critères ou un mandat...

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pourquoi ne pas déposer votre exemplaire?

M. Alexander: Je m'adresse actuellement au ministre de la Main-d'œuvre; je m'occuperai de vous plus tard... le ministre peut-il nous dire si, en fait, ce mandat a été rempli suffisamment pour qu'après cette étude il puisse nous saisir d'un bill C-125 remanié ou modifié, ou s'il doit attendre encore un autre rapport avant de vraiment s'occuper de cette très importante question?